Envoyé en préfecture le 07/12/2022
Reçu en préfecture le 07/12/2022
Publié le 16 décembre 2022
ID : 057-245701222-20221205-DB_2022_038-DE

VAL DE FENSCH
Communauté d'Agglomération

Extrait du registre des délibérations
Séance du 5 décembre 2022

L'an deux mille vingt deux, le cinq décembre à 18:00, les délégués des communes membres du Bureau du Conseil de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, à savoir ALGRANGE, FAMECK, FLORANGE, KNUTANGE, HAYANGE, NEUFCHEF, NILVANGE, RANGUEVAUX, SEREMANGE-ERZANGE, UCKANGE, dûment élus au suffrage universel, se sont réunis, sous la présidence de M. Michel LIEBGOTT, Le Président, en salle du Conseil à HAYANGE sur convocation qui leur a été adressée par M. Michel LIEBGOTT, Président, le 29 novembre 2022, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents :

M. Michel LIEBGOTT, Mme Carla LAMBOUR, Mme Sylvia WALDUNG, M. Serge JURCZAK, M. Fabrice CERBAI, Mme Lucie KOCEVAR, M. Jean-Pierre CERBAI, M. Alexandre HOLSENBURGER, M. Raymond UGHI, M. Daniel DRIUTTI, Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA, Mme Sylvie SCHUTZ

Étaient absents excusés :

M. Jean-François MEDVES , M. Philippe GREINER , MME Kheira KHAMASSI , M. Gérard LEONARDI

Étaient absents (avec procuration) :

M. Rémy DICK donne procuration à M. Alexandre HOLSENBURGER.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales le secrétaire de séance désigné est Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA.

DÉLIBÉRATION N° DB_2022_038

OBJET : Adoption du procès-verbal de la séance du 17 octobre 2022

Monsieur le Président propose au Bureau du Conseil de communauté d'approuver le procès-verbal de la séance du 17 octobre 2022.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Bureau du Conseil de communauté décide de :

APPROUVER le procès-verbal du Bureau du Conseil de communauté du 17 octobre 2022.

Hayange, le 6 décembre 2022

Le Président, **Le Secrétaire de Séance,**

Michel LIEBGOTT **Alexandra REBSTOCK-PINNA**

Envoyé en préfecture le 07/12/2022
Reçu en préfecture le 07/12/2022
Publié le 16 décembre 2022
ID : 057-245701222-20221205-DB_2022_040-DE

VAL DE FENSCH
Communauté d'Agglomération

Extrait du registre des délibérations
Séance du 5 décembre 2022

L'an deux mille vingt deux, le cinq décembre à 18:00, les délégués des communes membres du Bureau du Conseil de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, à savoir ALGRANGE, FAMECK, FLORANGE, KNUTANGE, HAYANGE, NEUFCHEF, NILVANGE, RANGUEVAUX, SEREMANGE-ERZANGE, UCKANGE, dûment élus au suffrage universel, se sont réunis, sous la présidence de M. Michel LIEBGOTT, Le Président, en salle du Conseil à HAYANGE sur convocation qui leur a été adressée par M. Michel LIEBGOTT, Président, le 29 novembre 2022, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents :

M. Michel LIEBGOTT, Mme Carla LAMBOUR, Mme Sylvia WALDUNG, M. Serge JURCZAK, M. Fabrice CERBAI, Mme Lucie KOCEVAR, M. Jean-Pierre CERBAI, M. Alexandre HOLSENBURGER, M. Raymond UGHI, M. Daniel DRIUTTI, Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA, Mme Sylvie SCHUTZ

Étaient absents excusés :

M. Jean-François MEDVES , M. Philippe GREINER , MME Kheira KHAMASSI , M. Gérard LEONARDI

Étaient absents (avec procuration) :

M. Rémy DICK donne procuration à M. Alexandre HOLSENBURGER.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales le secrétaire de séance désigné est Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA.

DÉLIBÉRATION N° DB_2022_040

OBJET : Subvention au 15ème Salon de la Découverte Professionnelle et des Formations - Rectification

Par délibération n° DB_2022_032 du 19 septembre 2022, le Bureau du Conseil de Communauté avait alloué une subvention de 1 500 € au Lycée Gustave Eiffel de Talange pour l'organisation de la 15ème édition du Salon de la Découverte Professionnelle.

Or il s'avère que l'établissement support en charge des crédits pour cet événement est le collège Charlemagne de Thionville et non le lycée Gustave Eiffel de Talange.

Il convient de délibérer à nouveau afin de rectifier cette erreur.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Bureau du Conseil de communauté décide de :

ALLOUER une subvention de 1 500 € au Collège Charlemagne de Thionville pour l'organisation de la 15ème édition du Salon de la Découverte Professionnelle.

Les autres dispositions de la délibérations n° DB_2022_032 restent inchangées et continuent de s'appliquer.

Hayange, le 6 décembre 2022

Le Président, **Le Secrétaire de Séance,**

Michel LIEBGOTT **Alexandra REBSTOCK-PINNA**

Envoyé en préfecture le 07/12/2022
Reçu en préfecture le 07/12/2022
Publié le
ID : 057-245701222-20221205-DB_2022_039-DE

VAL DE FENSCH
Communauté d'Agglomération

Extrait du registre des délibérations
Séance du 5 décembre 2022

L'an deux mille vingt deux, le cinq décembre à 18:00, les délégués des communes membres du Bureau du Conseil de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, à savoir ALGRANGE, FAMECK, FLORANGE, KNUTANGE, HAYANGE, NEUFCHEF, NILVANGE, RANGUEVAUX, SEREMANGE-ERZANGE, UCKANGE, dûment élus au suffrage universel, se sont réunis, sous la présidence de M. Michel LIEBGOTT, Le Président, en salle du Conseil à HAYANGE sur convocation qui leur a été adressée par M. Michel LIEBGOTT, Président, le 29 novembre 2022, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents :

M. Michel LIEBGOTT, Mme Carla LAMBOUR, Mme Sylvia WALDUNG, M. Serge JURCZAK, M. Fabrice CERBAI, Mme Lucie KOCEVAR, M. Jean-Pierre CERBAI, M. Alexandre HOLSENBURGER, M. Raymond UGHI, M. Daniel DRIUTTI, Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA, Mme Sylvie SCHUTZ

Étaient absents excusés :

M. Jean-François MEDVES , M. Philippe GREINER , MME Kheira KHAMASSI , M. Gérard LEONARDI

Étaient absents (avec procuration) :

M. Rémy DICK donne procuration à M. Alexandre HOLSENBURGER.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales le secrétaire de séance désigné est Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA.

DÉLIBÉRATION N° DB_2022_039

OBJET : Subvention au Conseil Départemental d'Accès au Droit (CDAD) de la Moselle dans le cadre de la journée internationale pour l'élimination des violences à l'égard des femmes

Dans le cadre de la journée internationale pour l'élimination des violences à l'égard des femmes qui a eu lieu le 25 novembre 2022, le Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD) de la Moselle sollicite pour la 2ème année consécutive, la participation de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch à une action départementale de sensibilisation de lutte contre les violences conjugales, par la distribution de sacs en papier personnalisés dans les pharmacies de l'ensemble du département.

Cette action permet de délivrer un message de sensibilisation au plus grand public possible via un support original qui entre régulièrement dans tous les foyers.

Les sacs en papier seront composés, au recto d'un outil de prévention adapté, le « violentomètre », qui permet à partir d'exemples concrets du quotidien de mesurer le degré de violences dans un couple et, au verso, des numéros nationaux et locaux d'écoute et d'accueil pour les violences conjugales.

Sur la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, 20 pharmacies ont été recensées pour participer à cette opération et distribuer ainsi 20 000 sacs en papier à partir du 25 novembre 2022.

Pour la mise en œuvre de cette action, le Conseil Départemental d'Accès au Droit de Moselle sollicite une subvention de 1 000 € auprès de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch.

Cette action s'inscrit pleinement dans l'objectif stratégique n°4 du Contrat de ville 2015-2023 de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, qui vise à lutter contre les violences et à accompagner les victimes.

Envoyé en préfecture le 07/12/2022
Reçu en préfecture le 07/12/2022
Publié le
ID : 057-245701222-20221205-DB_2022_039-DE

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Bureau du Conseil de communauté décide de :

DONNER leur accord quant à la participation de la Communauté d'agglomération à cette action de sensibilisation du grand public telle que décrite ci-dessus ;

ACCORDER une subvention d'un montant de 1 000 € au Conseil Départemental d'Accès au Droit de la Moselle pour la mise en œuvre de l'action de distribution de sacs en papier dans le cadre de la journée internationale pour l'élimination des violences à l'égard des femmes du 25 novembre 2022 ;

AUTORISER le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice.

Hayange, le 6 décembre 2022

Le Président, **Le Secrétaire de Séance,**

Michel LIEBGOTT **Alexandra REBSTOCK-PINNA**

Envoyé en préfecture le 07/12/2022
Reçu en préfecture le 07/12/2022
Publié le
ID : 057-245701222-20221205-DB_2022_041-DE

VAL DE FENSCH
Communauté d'Agglomération

Extrait du registre des délibérations
Séance du 5 décembre 2022

L'an deux mille vingt deux, le cinq décembre à 18:00, les délégués des communes membres du Bureau du Conseil de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, à savoir ALGRANGE, FAMECK, FLORANGE, KNUTANGE, HAYANGE, NEUFCHEF, NILVANGE, RANGUEVAUX, SEREMANGE-ERZANGE, UCKANGE, dûment élus au suffrage universel, se sont réunis, sous la présidence de M. Michel LIEBGOTT, Le Président, en salle du Conseil à HAYANGE sur convocation qui leur a été adressée par M. Michel LIEBGOTT, Président, le 29 novembre 2022, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents :

M. Michel LIEBGOTT, Mme Carla LAMBOUR, Mme Sylvia WALDUNG, M. Serge JURCZAK, M. Fabrice CERBAI, Mme Lucie KOCEVAR, M. Jean-Pierre CERBAI, M. Alexandre HOLSENBURGER, M. Raymond UGHI, M. Daniel DRIUTTI, Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA, Mme Sylvie SCHUTZ

Étaient absents excusés :

M. Jean-François MEDVES , M. Philippe GREINER , MME Kheira KHAMASSI , M. Gérard LEONARDI

Étaient absents (avec procuration) :

M. Rémy DICK donne procuration à M. Alexandre HOLSENBURGER.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales le secrétaire de séance désigné est Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA.

DÉLIBÉRATION N° DB_2022_041

OBJET : Subvention de fonctionnement à l'Institut Européen de Chant Choral de Lorraine pour la réalisation du projet "Fabrique de rock".

L'association Institut Européen de Chant Choral de Lorraine (INECC) sollicite une subvention à la Communauté d'agglomération du Val de Fensch pour l'année 2022, pour le projet « Fabrique de rock » permettant à des enfants de primaires du territoire de créer et enregistrer leurs propres chansons. Ils auront également la possibilité de réaliser un concert pour présenter leurs créations.

Après analyse du dossier, il ressort que ce projet s'inscrit dans la politique de développement culturel du territoire en favorisant l'accès à la culture pour tous et en stimulant la découverte et la pratique musicale auprès des plus jeunes.

Durant un cycle de 10 séances de deux heures chacune, ce projet a pour but d'éveiller la curiosité musicale des enfants, de leur faire découvrir des instruments et chanter en rythme et enfin de créer et concevoir un clip musical et se produire en public. Ce projet se déroule en collaboration avec le Gueulard Plus : présentation des activités de la salle, enregistrements des musiques dans un milieu professionnel, concert.

Il est proposé de soutenir ce projet culturel, à titre exceptionnel, à hauteur de 1 820 €.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Bureau du Conseil de communauté décide de :

PRENDRE ACTE de la demande de subvention présentée par l'association INECC ;

Envoyé en préfecture le 07/12/2022
Reçu en préfecture le 07/12/2022
Publié le
ID : 057-245701222-20221205-DB_2022_041-DE

ACCORDER le versement, à titre exceptionnel, d'une subvention de 1 520 € au titre de l'année 2022 ;

AUTORISER le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice correspondant.

Hayange, le 6 décembre 2022

Le Président,	**Le Secrétaire de Séance,**
Michel LIEBGOTT	**Alexandra REBSTOCK-PINNA**